

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DÉCISIONNELLE
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

4^e rencontre – 21 septembre 2021
(par visioconférence)

Direction générale :

Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim
M^e Chloé Normand, secrétaire générale
M^e Erika Cloutier, secrétaire générale adjointe

Invités :

MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources
financières
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvi-
sionnements
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles
M^e Emilie Brosseau, avocate au Bureau des affaires juridiques

Mot de la direction générale

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 8 septembre 2021
- 3- Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-29-2028 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2021-2022

- 5- A-31-4543 Service des ressources financières – inspection et entretien des groupes électrogènes – appel d’offres 15-318P – exercice de la première option de renouvellement
- 6- A-31-4549 Service des ressources financières – acquisition de machines-outils pour l’École des métiers de l’aérospatiale de Montréal (EMAM) – appel d’offres 27-693P (4 lots) – attribution des contrats
- 7- A-31-4558 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’albums de finissants – appel d’offres 27-690P – attribution d’un contrat
- 8- A-31-4559 Service des ressources financières – fourniture et installation de mobilier scolaire – lots 4 à 8 – appel d’offres 28-210P – exercice de la première option de renouvellement
- 9- A-31-4568 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’acier – appel d’offres 27-644P – exercice de la première option de renouvellement
- 10- A-31-4579 Service des ressources financières – service d’entretien des aménagements paysagers – appel d’offres 15-356P – attribution d’un contrat
- 11- A-31-4580 Service des ressources financières – fourniture sur demande de classeurs et d’armoires en métal – appel d’offres 28-201P – autorisation d’une augmentation temporaire des prix de 5 % – première option de renouvellement (lot 2)
- 12- A-33-1782 Service des ressources matérielles – école Marie-Anne – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet d’aménagements extérieurs et de réhabilitation des sols – phase 1 (projet : 055 036 790)
- 13- A-33-1783 Service des ressources matérielles – école Marc-Favreau – révision de l’estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du remplacement de la finition des plafonds et des appareils d’éclairage intérieur (projet : 173 024 190)
- 14- A-33-1784-A Service des ressources matérielles – école Sophie-Barat – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande de réaliser l’installation d’un chapiteau temporaire (projet : 056 073 040)
- 15- A-33-1785 Service des ressources matérielles – école Boucher-De La Bruère – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de remplacement des systèmes d’alarme incendie et d’intercommunication (projet : 209 007 700)

- 16- A-33-1787 Service des ressources matérielles – école Armand-Lavergne – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de rénovation du gymnase (projet : 029 025 410)
- 17- A-33-1788 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-des-Victoires – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de réfection de la toiture (projet : 052 015 070)
- 18- A-33-1792 Service des ressources matérielles – école Bedford – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet d’agrandissement (projet : 091 019 590)
- 19- A-34-3314 Service du secrétariat général – ententes de règlement avec 9416-6352 Québec inc. et 9368 6616 Québec inc. dans le cadre de l’appel d’offres 25-2831P pour la réfection de la cour et des escaliers extérieurs phase 2 – école Saint-Zotique (projet : 005 017 700)
- 20- Documents d’information :
 - a) A-33-1786 Service des ressources matérielles – école Saint-Justin, annexe temporaire, située au 8300, rue De Teck – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation de la chaussée de la cour d’école (projet : 303 C01 730)
 - b) A-33-1789 Service des ressources matérielles – 6361, 6^e Avenue – CIS – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la reprise et de la réhabilitation majeure du bâtiment (projet : 215 002 850)
- 21- Décisions prises hors rencontre
 - a) A-31-4552 Service des ressources financières – acquisition et renouvellement des ressources éducatives numériques (REN) – entente 27-701D – attribution de contrats de gré à gré
- 22- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 8 septembre 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l’adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 8 septembre 2021.

3. Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2021-2022 est déposé.

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2021-2022

Document déposé : Rapport A-29-2028 en date du 17 septembre 2021 de Mme Olga Bragari concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins liés à la gestion du dossier de l'organisation scolaire à l'école Marguerite-De Lajemmerais;

CONSIDÉRANT le besoin additionnel en éducation spécialisée à l'école Charles-Bruneau;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT l'article 87b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps plein à 100 % de technicien en organisation scolaire à l'école Marguerite-De Lajemmerais à l'indice 100-258-1-21160-160;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Charles-Bruneau à l'indice 100-207-1-23140-167;
- 3° de MODIFIER le plan de l'effectif 2021-2022 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adopté le 20 mai 2021.

5. Service des ressources financières – inspection et entretien des groupes électrogènes – appel d'offres 15-318P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4543 en date du 14 septembre 2021 de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'inspection et l'entretien des groupes électrogènes, un contrat a été attribué le 29 septembre 2020 à l'entreprise *Groupe Roger Faguy inc.* pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale du contrat arrive à échéance le 28 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que le prestataire de services *Groupe Roger Faguy inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles confirme sa volonté de renouveler l'entente avec *Groupe Roger Faguy inc.* pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *Groupe Roger Faguy inc.* est jugé satisfaisant par le CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande l'exercice de la première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat avec *Groupe Roger Faguy inc.* pour l'inspection et l'entretien des groupes électrogènes, pour un montant de 208 908,80 \$ plus taxes et ce, à partir du 29 septembre 2021.

Cette entente prendra fin à l'arrivée de l'un des événements suivants :

- La date d'échéance : au terme d'une année, soit le 28 septembre 2022;
- L'atteinte du montant maximal de 208 908,80 \$ plus taxes.

Cette entente pourra être reconduite pour une deuxième et dernière année, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

6. Service des ressources financières – acquisition de machines-outils pour l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) – appel d'offres 27-693P (4 lots) – attribution des contrats

Document déposé : Rapport A-31-4549 en date du 20 septembre 2021 de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'acquérir des machines-outils pour l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 29 juin 2021;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est composé de quatre lots;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 15 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* qui autorisent la négociation de prix lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT que, pour le lot 1, deux soumissions ont été reçues et qu'une seule a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que, l'unique soumissionnaire admissible et conforme, pour le lot 1, est *Importations Isotop inc (Machineries ISOTOP)* au montant négocié de 125 500 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que, pour le lot 2, une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que, l'unique soumissionnaire admissible et conforme, pour le lot 2, est *A.W. Miller Technical sales inc.* au montant négocié de 402 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que, pour le lot 3, deux soumissions ont été reçues et qu'une seule a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que, l'unique soumissionnaire admissible et conforme, pour le lot 3, est *Importations Isotop inc. (Machineries ISOTOP)* au montant négocié de 230 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que, pour le lot 4, une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée non conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 100 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et l'école des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) recommandent d'attribuer le contrat pour chaque lot au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 125 500 \$ plus taxes à *Isotop inc. (Machineries ISOTOP)*, l'unique soumissionnaire conforme pour fournir à l'EMAM une fraiseuse verticale 3 axes;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 402 000 \$ plus taxes à *A.W. Miller Technical sales inc.* l'unique soumissionnaire conforme pour fournir à l'EMAM deux fraiseuses verticales 4 axes;

- 3° d'ATTRIBUER un contrat de 230 000 \$ plus taxes à *Isotop inc (Machineries ISOTOP)*, l'unique soumissionnaire conforme pour fournir à l'EMAM deux tours 2 axes;
- 4° de PUBLIER un nouvel appel d'offres pour l'acquisition d'un tour 3 axes.

7. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'albums de finissants – appel d'offres 27-690P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4558 en date du 13 septembre 2021
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande d'albums de finissants;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *IMPRIMERIE LE LAURENTIEN* au montant de 475 029,60 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 15 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* et le maintien du prix soumis par *IMPRIMERIE LE LAURENTIEN*;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat à commandes de 154 566,40 \$ plus taxes à *IMPRIMERIE LE LAURENTIEN* pour la fourniture sur demande d'albums de finissants pour la durée initiale d'une année avec la possibilité de renouveler le contrat pour une ou deux années additionnelles, à la demande du CSSDM et avec l'accord des adjudicataires. La valeur de la première option de renouvellement est de 158 343,20 \$ et la valeur pour la deuxième option de renouvellement est de 162 120,00 \$. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 475 029,60 \$ plus taxes.

8. Service des ressources financières – fourniture et installation de mobilier scolaire – lots 4 à 8 – appel d’offres 28-210P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4559 en date du 14 septembre 2021
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp concernant le
sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat à commande a été attribué à *Brault & Bouthillier Itée* pour les lots 4, 5, 6, 7 et 8 pour la fourniture et l’installation de mobilier scolaire;

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de besoin, le Service des ressources matérielles, confirme sa volonté de renouveler l’entente avec *Brault & Bouthillier Itée* pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que *Brault & Bouthillier Itée* a été consulté et accepte de renouveler l’entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’EXERCER la première option de renouvellement du contrat à commandes, avec *Brault & Bouthillier Itée* pour la fourniture et l’installation de mobilier scolaire – lot 4 pour un montant annuel de 27 413 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022;
- 2° d’EXERCER la première option de renouvellement du contrat à commandes, avec *Brault & Bouthillier Itée* pour la fourniture et l’installation de mobilier scolaire – lot 5 pour un montant annuel de 24 322,75 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022;

- 3° d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat à commandes, avec *Brault & Bouthillier Itée* pour la fourniture et l'installation de mobilier scolaire – lot 6 pour un montant annuel de 4 179,96 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022;
- 4° d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat à commandes, avec *Brault & Bouthillier Itée* pour la fourniture et l'installation de mobilier scolaire – lot 7 pour un montant annuel de 35 383,10 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022;
- 5° d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat à commandes, avec *Brault & Bouthillier Itée* pour la fourniture et l'installation de mobilier scolaire – lot 8 pour un montant annuel de 204 191,95 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.

9. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'acier – appel d'offres 27-644P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4568 en date du 14 septembre 2021
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture sur demande d'acier, un contrat a été attribué le 3 octobre 2020 à l'entreprise *Acier Tag inc.* pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale du contrat viendra à échéance le 2 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *Acier Tag inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles confirme sa volonté de renouveler l'entente avec *Acier Tag inc.* pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *Acier Tag inc.* est jugé satisfaisant par le CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande l'exercice de la première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat avec *Acier Tag inc.* pour la fourniture sur demande d'acier, pour un montant de 371 432,13 \$ plus taxes et ce à partir du 3 octobre 2021.

Cette entente prendra fin à l'arrivée de l'un des événements suivants :

- La date d'échéance : au terme d'une année, soit le 2 octobre 2022;
- L'atteinte du montant maximal de 371 432,13 \$ plus taxes.

Cette entente pourra être reconduite pour une deuxième et dernière année, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

10. Service des ressources financières – service d'entretien des aménagements paysagers – appel d'offres 15-356P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4579 en date du 15 septembre 2021 de
Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un prestataire de services pour l'entretien des aménagements paysagers du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) dans le territoire ouest;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 18 août 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 110 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles, et ce, selon la mesure 15029 -cours d'école vivantes, animées et sécuritaires et que, par conséquent, il n'y a pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service de ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat à *Prestige Pelouse et Fleurs* d'une valeur de 105 948,92 \$ plus taxes pour les services d'entretien des aménagements paysagers du secteur ouest;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

11. Service des ressources financières – fourniture sur demande de classeurs et d'armoires en métal – appel d'offres 28-201P – autorisation d'une augmentation temporaire des prix de 5 % – première option de renouvellement (lot 2)

Document déposé : Rapport A-31-4580 en date du 16 septembre 2021
de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, deux contrats à commande ont été attribués à *Lincora, division de 9394-5202 Québec inc.* pour le lot 1 et à *Unique Mobilier de Bureau (2737-6557 Québec inc.)* pour le lot 2 pour la fourniture sur demande de classeurs et d'armoires en métal;

CONSIDÉRANT que *Unique Mobilier de Bureau* a demandé une augmentation temporaire de ses prix soumis de 5 % et que cette hausse sera éliminée dès que son manufacturier *Global* cessera sa propre hausse de prix;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements recommande d'accepter cette hausse temporaire de 5 % des prix soumis par *Unique Mobilier de Bureau*;

CONSIDÉRANT que le principal requérant, le Service des ressources matérielles a été consulté et qu'il recommande l'acceptation de cette augmentation temporaire des prix;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUGMENTER temporairement de 5 % les prix demandés par *Unique Mobilier de Bureau (2737-6557 Québec inc.)* dans le cadre de l'entente pour la fourniture sur demande classeurs et d'armoires en métal - lot 2 pour un montant annuel de 546 704,85 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

12. Service des ressources matérielles – école Marie-Anne – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet d'aménagements extérieurs et de réhabilitation des sols – phase 1 (projet : 055 036 790)

Document déposé : Rapport A-33-1782 en date du 30 août 2021
de M. Madjid Douzane concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Les architectes Bertrand + Paquette inc.* pour les services professionnels liés aux aménagements extérieurs et à la réhabilitation des sols de l'école Marie-Anne, située au 100, rue Sauvé Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT les services professionnels supplémentaires nécessaires pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Les architectes Bertrand + Paquette inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet d'aménagements extérieurs et de la réhabilitation des sols – Phase 1 de l'école Marie-Anne.

13. Service des ressources matérielles – école Marc-Favreau – révision de l’estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du remplacement de la finition des plafonds et des appareils d’éclairage intérieur (projet : 173 024 190)

Document déposé : Rapport A-33-1783 en date du 30 août 2021
de Mme Karina Pelletier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l’entrepreneur *les Expertises Argento inc.* pour le remplacement de la finition des plafonds et des appareils d’éclairage intérieur de l’école Marc-Favreau, située au 6310 avenue Somerled, à Montréal;

CONSIDÉRANT des dépenses supplémentaires dues à une évolution à la portée des travaux;

CONSIDÉRANT l’augmentation du coût estimé des travaux et l’effet sur les honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l’entrepreneur *les Expertises Argento inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l’ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du remplacement de la finition des plafonds et des appareils d’éclairage intérieur de l’école Marc-Favreau.

14.

Service des ressources matérielles – école Sophie-Barat – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande de réaliser l’installation d’un chapiteau temporaire (projet : 056 073 040)

Document déposé : Rapport A-33-1784-A en date du 20 septembre 2021
de M. Zineddine Boubertakh concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la fermeture du bloc A de l’école Sophie-Barat en août 2020 qui empêche notamment l’utilisation de la cafétéria et de la salle à manger;

CONSIDÉRANT la nécessité d’installer une nouvelle salle à manger temporaire sur le site pour la fin octobre 2021 et que l’option du chapiteau temporaire a été retenue;

CONSIDÉRANT que l’entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* détient un contrat à exécution sur demande pour réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat, si l’entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* n’est pas en mesure de réaliser les travaux demandés et qu’il le signifie au CSSDM, ces travaux peuvent être proposés à l’entrepreneur suivant, selon les priorités établies à la suite du processus d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT que la valeur du contrat annuel relatif à l’appel d’offres 15-304P est de 8 367 124,62 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal a été autorisé par le ministère de l’Éducation du Québec (MEQ) à demeurer responsable et de conserver la maîtrise du projet de réhabilitation et d’agrandissement de l’école secondaire Sophie-Barat en association avec la Société québécoise des infrastructures;

CONSIDÉRANT que le CSSDM a eu un avis favorable de la part du MEQ en vue de procéder à la location et l’installation temporaire d’un chapiteau;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état ce rapport fait partie du budget prévu à la Mesure particulière pour les projets majeurs (PQI 2021-2031) dans le cadre du projet de réhabilitation et d’agrandissement de l’école Sophie-Barat et qu’une demande de financement complémentaire dans la mesure de location d’immeubles 30145 pourrait être faite au besoin, et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière du CSSDM;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d’AUTORISER le montage financier proposé dans le présent rapport;

- 2° d'AUTORISER l'exécution des travaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport pour l'installation d'un chapiteau temporaire à l'école Sophie-Barat, et ce, par l'entrepreneur homologué *Les Constructions Serbec inc.* ou, en cas de refus, par l'entrepreneur suivant, selon le rang déterminé à l'issue du processus d'appel d'offres 15-304P, dans le cadre des contrats à exécution sur demande;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à soumettre au MEQ une demande de financement dans le cadre de la Mesure 30145, au besoin.

15. Service des ressources matérielles – école Boucher-De La Bruère –
dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet
de remplacement des systèmes d'alarme incendie et d'intercommunication
(projet : 209 007 700)

Document déposé : Rapport A-33-1785 en date du 1^{er} septembre 2021
de M. Driss Oucherif concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribuer à l'entrepreneur *Desjardins sécurité du bâtiment* pour le remplacement des systèmes d'alarme incendie et d'intercommunication de l'école Boucher-De La Bruère, située au 7760, rue La Fontaine, à Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de filage électrique requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité décisionnel relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;

2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Desjardins sécurité du bâtiment* les sommes estimées incluses dans le présent rapport, associées à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du remplacement des systèmes d'alarme incendie et d'intercommunication à l'école Boucher-De La Bruère.

16. Service des ressources matérielles – école Armand-Lavergne – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de rénovation du gymnase (projet : 029 025 410)

Document déposé : Rapport A-33-1787 en date du 10 septembre 2021 de M. Jérôme Lepage concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Afcor Construction inc.* pour le projet de rénovation du gymnase de l'école Armand-Lavergne, située au 2600, avenue Fletcher, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Leclerc Architecte inc.* pour les services professionnels liés à la rénovation du gymnase de ladite école;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires dû aux imprévus en chantiers des diverses spécialités en structure, architecture et mécanique/électrique;

CONSIDÉRANT que ces travaux supplémentaires sont nécessaires au bon achèvement des travaux en cours;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût estimé des travaux et l'effet sur les honoraires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Afcor Construction inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de rénovation du gymnase de l'école Armand-Lavergne;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Leclerc Architecte inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre la rénovation du gymnase de l'école Armand-Lavergne.

17. Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-des-Victoires – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de réfection de la toiture (projet : 052 015 070)

Document déposé : Rapport A-33-1788 en date du 9 septembre 2021
de Mme Élisabeth Létourneau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Couverture Montréal-Nord Itée* pour le projet de réfection de la toiture de l'école Notre-Dame-des-Victoires, située au 2720 rue Bossuet, à Montréal;

CONSIDÉRANT une expertise supplémentaire réalisée sur la structure;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires dus à une condition de chantier nécessitant la démolition de la chape de béton léger recouvrant la dalle de béton structurale;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévue dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Couverture Montréal-Nord Ltée* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de réfection de la toiture de l'école Notre-Dame-des-Victoires.

18. Service des ressources matérielles – école Bedford – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet d'agrandissement (projet : 091 019 590)

Document déposé : Rapport A-33-1792 en date du 13 septembre 2021 de Mme Diane Felix concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Tisseur inc.* pour l'agrandissement de l'école Bedford, située au 3131, rue Goyer, à Montréal;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires sont nécessaires et requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée temporairement par le budget de fonctionnement du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) puisque les allocations consenties par la mesure 50511 sont insuffisantes. Par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été effectuée à l'annexe F du rapport de programmation du plan directeur d'investissement 2021-2026;

CONSIDÉRANT qu'une demande de financement additionnelle a déjà été effectuée et qu'une mise à jour sera transmise au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement (résorption du déficit de maintien) et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve des approbations requises et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Tisseur inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de l'agrandissement de l'école Bedford.

19. Service du secrétariat général – ententes de règlement avec 9416-6352 Québec inc. et 9368-6616 Québec inc. dans le cadre de l'appel d'offres 25-2831P pour la réfection de la cour et des escaliers extérieurs phase 2 – école Saint-Zotique (projet : 005 017 700)

Document déposé : Rapport A-34-3314 en date du 16 septembre 2021
de M^e Emilie Brosseau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT tous les éléments énoncés au rapport confidentiel n° A-34-3314 qui justifient de régler ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du Centre de services scolaire de Montréal de régler ce litige selon les termes décrits au rapport confidentiel n° A-34-3314;

CONSIDÉRANT que les parties sont d'accord afin de régler le dossier de la manière énoncée au rapport confidentiel n° A-34-3314;

CONSIDÉRANT l'article 164 b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue le pouvoir au comité exécutif d'autoriser une transaction pour régler un litige de plus de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER, telle que décrit dans le rapport confidentiel n° A-34-3314, l'entente de règlement finale avec 9416-6352 Québec inc. dans le cadre de l'appel d'offres 25-2831P pour la réfection de la cour et des escaliers extérieurs phase 2 à l'école Saint-Zotique (005 017 700);

- 2° d'AUTORISER, telle que décrit dans le rapport confidentiel n° A-34-3314, l'entente de règlement partielle avec 9368-6616 Québec inc. dans le cadre de l'appel d'offres 25-2831P pour la réfection de la cour et des escaliers extérieurs phase 2 à l'école Saint-Zotique (005 017 700);
- 3° de DEMANDER au directeur du Service du secrétariat général de signer tout document permettant de finaliser lesdits règlements;
et
- 4° de DEMANDER au Service des ressources matérielles et au Service des ressources financières de prévoir les modalités de paiement selon les termes des ententes.

20. Documents d'information :

- a) A-33-1786 Service des ressources matérielles – école Saint-Justin, annexe temporaire, située au 8300, rue De Teck – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation de la chaussée de la cour d'école (projet : 303 C01 730)
- b) A-33-1789 Service des ressources matérielles – 6361, 6^e Avenue – CIS – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la reprise et de la réhabilitation majeure du bâtiment (projet : 215 002 850)

21. Décisions prises hors rencontre

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis à la directrice générale par intérim pour décisions ont été inscrits après la rencontre décisionnelle du 8 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim a autorisé ce rapport depuis cette date, étant donné son importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décisions suivantes prises par la directrice générale par intérim, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :

a) Service des ressources financières – acquisition et renouvellement des ressources éducatives numériques (REN) – entente 27-701D – attribution de contrats de gré à gré

Document déposé : Rapport A-31-4552 en date du 31 août 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 25 400 \$ plus taxes à *EduMedia*, pour l'abonnement de 50 800 utilisateurs à *Alec* - site de jeux éducatifs en ligne;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 39 937,83 \$ plus taxes à *DeMarque*, pour l'abonnement de 41 993 utilisateurs au dictionnaire visuel scolaire, 67 412 utilisateurs au site Web *EduMédia* et 11 335 utilisateurs au *journal le Curieux*;
- 3° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 28 680 \$ plus taxes à *Groupe Média TFO*, pour l'abonnement de 1 750 utilisateurs à *IDELLO* - environnement numérique évolutif et dynamique;
- 4° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 190 800 \$ plus taxes à *Scolab inc.*, pour l'abonnement de 53 000 utilisateurs de *NetMath*;
- 5° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 50 000 \$ plus taxes à *Haylem inc.*, pour l'acquisition de 1 000 licences multipostes à *Lexibar* - logiciel de prédiction de mots, ces contrats seront en vigueur pour une année scolaire à partir du 24 août 2021 avec la possibilité de renouveler l'entente pour les années 2022-2023 et 2023-2024 sous réserve d'une validation du montant par le dirigeant de l'organisme;
- 6° d'AUTORISER les Services pédagogiques à effectuer les achats projetés au présent rapport;
- 7° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer les bons de commande pour la fourniture des ressources éducatives numériques;
- 8° d'AUTORISER la publication par le Bureau des approvisionnements de ce contrat sur le Système électronique des appels d'offres;
- 9° d'AUTORISER la transmission par le Bureau des approvisionnements de l'annexe 2, pour la reddition de compte au Secrétariat du Conseil du trésor dans les 30 jours.

22. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 16 heures.

Secrétariat général – 6 octobre 2021